

COMMUNE DE SAINT-SULPICE

PLAN D'AFFECTATION " SUS LE JORDIL "

PLANS ET COUPES

Approuvé par la Municipalité  
Saint-Sulpice, le  
Syndic A. Clerc Secrétaire N. Ray

Soumis à l'enquête publique  
du au  
Au nom de la Municipalité  
Syndic A. Clerc Secrétaire N. Ray

Adopté par le Conseil communal  
Saint-Sulpice, le  
Président R. Piller Secrétaire D. Giroud

Dossier n° 2009 Approuvé par le Département compétent du  
Canton de Vaud  
Version du (enquête publique) 06.12.2018 Lausanne, le  
La Cheffe du Département

PLAREL LAUSANNE Entrée en vigueur le

LEGENDE

GENERALITES

- périmètre du plan d'affectation
- bâtiment existant
- bâtiment démolit
- parcelle
- parcelle supprimé
- coordonnées géographiques

AFFECTATIONS

- zone d'habitation de moyenne densité
- zone de verdure

MESURES DE CONSTRUCTION

- aire d'évolution des constructions - n° d'identification
- périmètre d'évolution des avant-corps
- périmètre d'évolution des constructions enterrées
- altitude maximum des constructions
- nombre maximum de niveaux
- limite des constructions nouvelle

MESURES D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS

- aire de circulation et de stationnement
- aire publique de détente et de loisirs
- aire de parc
- aire de rencontre
- arbre existant maintenu
- arbre existant supprimé
- arbre protégé maintenu
- arbre nouveau - situation et nombre indicatifs

MESURES D'EQUIPEMENT

- accès véhicules au garage enterré
- liaison publique de mobilité douce
- place de stationnement à ciel ouvert
- point de collecte des ordures ménagères
- place publique de jeux

PLAN DES AFFECTATIONS

1 / 1'500



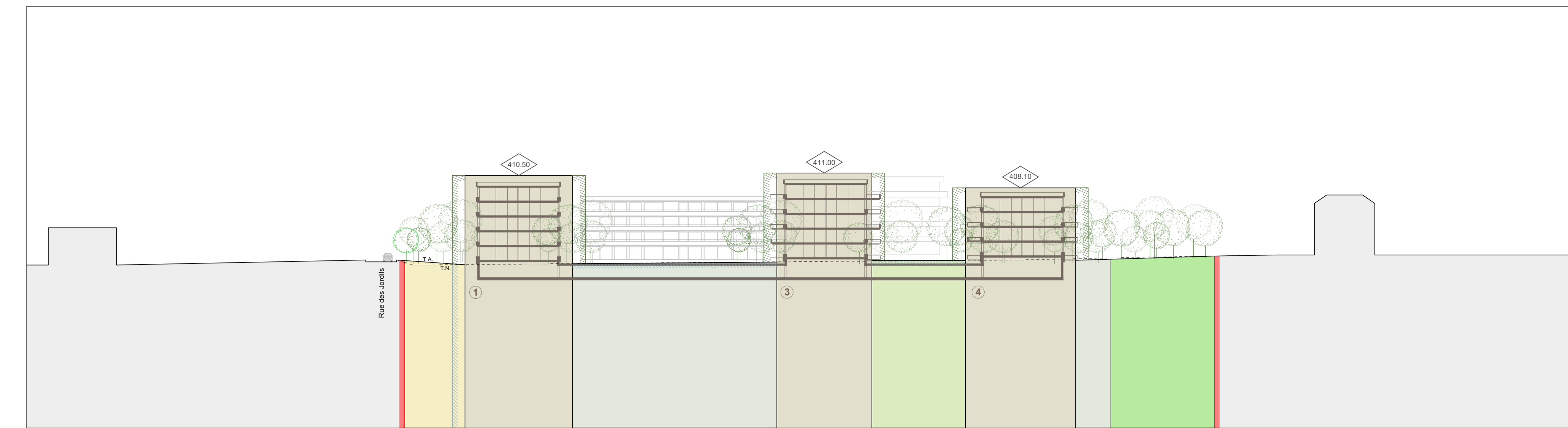
PLAN DE DETAIL

1 / 500



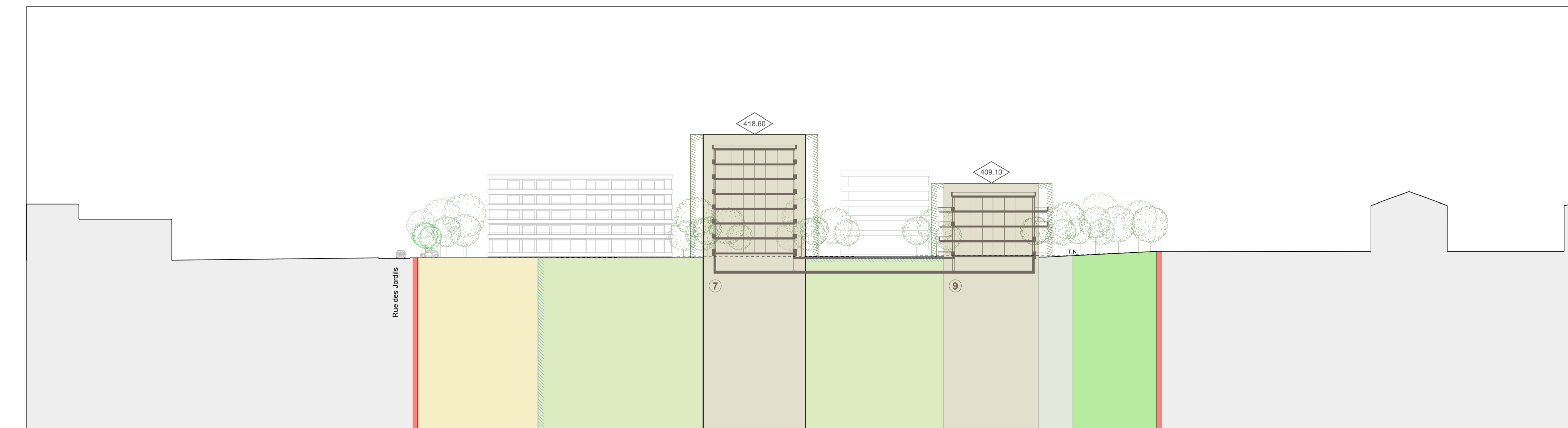
COUPE A-A'

1 / 500



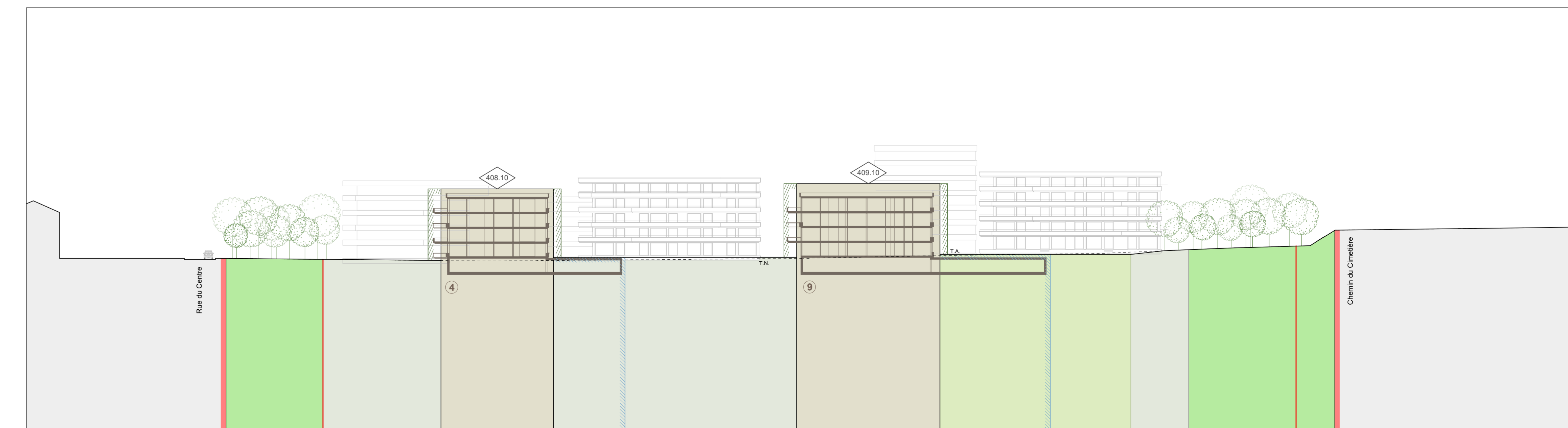
COUPE B-B'

1 / 500



COUPE C-C'

1 / 500



PLAN DE SITUATION

1 / 10'000

